

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 23 octobre 2009

---

Commission n° 77 - Désignations - Voeux - Motions

## DECISION N° 77/02

OBJET : Remplacement d'un Conseiller général au sein du Syndicat Mixte pour l'aérodrome de Melun-Villaroche.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 3121-23 et L. 5211-8,

Vu la délibération n° 0/06 en date du 4 avril 2008,

### DECIDE

Article 1 : de désigner Monsieur Gérard BERNHEIM, en qualité de suppléant de Monsieur Gérard EUDE, pour représenter le Département au sein du Syndicat mixte pour l'aérodrome de Melun-Villaroche ;

Article 2 : que la présente délibération rapporte la délibération n° 0/06 en date du 4 avril 2008 en ce qu'elle désignait Monsieur André AUBERT, en qualité de suppléant de Monsieur Gérard EUDE, pour représenter le Département au sein du Syndicat mixte pour l'aérodrome de Melun-Villaroche.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ